

PROGRAMME DE FORMATION

La dorure à la détrempe - 35h

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences

Réf. F. 2021.04.01

Taux de réussite : 100 %

Public

Artisans, artistes,
antiquaires, décorateurs,
architectes d'intérieur,
conservateurs ou salariés

Effectif formé

3 stagiaires maximum

Prérequis

Pas de prérequis nécessaire

Responsable pédagogique

Sophie BLANC

Durée

35h sur 5 jours
exclusivement présentiel

Tarif Net

Exonération de TVA conformément à
l'article 202B de l'annexe II du CGI

1250€ / 35h

Handicap

Cette formation peut-être
accessible aux personnes
en situation de handicap.
Pour cela, nous contacter.

Objectifs :

Acquérir les techniques traditionnelles de la dorure à la détrempe par une alternance de modules composés de formations théoriques suivies de mises en application.

Résultats attendus :

Compréhension et acquisition du process.

Acquisition de la gestuelle : préparation des supports, maniement des outils du doreur, gestuelle lors de la pose de feuilles.

Moyens pédagogiques et techniques :

Des supports de cours vous sont fournis ainsi que le matériel nécessaire et les consommables. Vous repartez avec vos exercices sur planches dorées à la feuille d'or.

Programme :

Jour 1 et 2 : Préparation des supports

Préparation du support/Encollage/Apprêtage/Adoucissage

Jour 3 : Réalisation d'un motif gravé

Reparure avec un grain d'orge
Jaune & pose d'assiette

Jour 4 : La dorure

Pose de feuilles d'or à la détrempe
Agatage et mats

Jour 5 : Finitions

Ramendage
Jaunes de côtés

Validation de la formation

QCM et validation des acquis permettant la délivrance d'une attestation individuelle d'acquisition des compétences en fonction des résultats obtenus.



aloretdubois.com Jean & Sophie Blanc

11 Rue du Forgeron 31540 Montégut Lauragais.

Jean 06 85 11 82 80 – Sophie 07 81 01 68 21 - formations@aloretdubois.com

SARL au capital de 10.000 € - 480 920 735 RCS Toulouse - APE 9524Z - TVA FR28480920735

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76 31 09878 31 auprès du préfet de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Exonération de TVA conformément à l'article 202B de l'annexe II du CGI